CCE – 062M
C.P. – Avenir
des médias
d'information

MÉMOIRE

DE

TÉLÉ INTER-RIVES LTÉE

TVA CIMT.CA ICI CKRT CFTF TVA CHAUTVA.COM

PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandat d'initiative — Avenir des médias d'information

15 août 2019

MÉMOIRE

Présentation

Télé Inter-Rives est une entreprise de radiodiffusion indépendante qui exploite quatre (4) stations de télévision locale, CIMT-DT à Rivière-du-Loup et CHAU-DT à Carleton-sur-Mer, deux stations affiliées au réseau TVA, CFTF-DT Rivière-du-Loup/Rimouski affiliée au réseau V et CKRT-DT à Rivière-du-Loup affiliée à la Société Radio-Canada.

L'ouverture de la première station de télévision de notre entreprise a eu lieu au début des années 60, alors que le Gouvernement du Canada via la Société Radio-Canada avait besoin dans les régions, de petits entrepreneurs privés pour donner le premier service de télévision aux Canadiens.

S'en est suivi, de l'ouverture en 1978 de la station CIMT-TV TVA et par la suite en 1986 de CFTF-TV suite à la demande du CRTC d'étendre les réseaux de télévision privés dans les régions par les gens sur place. Puis en 2001 a eu lieu l'acquisition de CHAU-TV par Télé Inter-Rives.

Territoire de radiodiffusion

Nos stations de télévision desservent aujourd'hui tout l'Est-du-Québec incluant la Gaspésie, la Côte-Nord ainsi que les nord-est et nord-ouest de la province du Nouveau-Brunswick qui compte environ 235 000 francophones, majoritairement des Acadiens. L'ensemble du marché desservi par nos stations comprend 650 000 personnes. Voir les annexes 1, 2, 3 et 4.

Dans l'Est-du-Québec, les signaux numériques de nos 4 stations de télévision locale, peuvent être captés en direct par des antennes hertziennes, et ce, en haute définition, ce qui assure un service gratuit à l'ensemble de la population.

De 5 à 10 % des foyers choisissent d'écouter la télévision par ondes hertziennes qui ne veulent ou ne peuvent pas s'abonner à des forfaits mensuels de télévision. Pour desservir ce très vaste territoire qui est presque aussi grand que le Portugal, Télé Inter-Rives exploite un parc de 40 émetteurs hertziens en haute définition soit près des deux tiers des émetteurs hertziens de télévision privée en service au Québec. Nous continuons à investir pour bien desservir notre territoire, à cet égard, depuis juin dernier, notre station CHAU-TV diffuse en mode hertzien numérique aux Îles-de-la-Madeleine.

Les Québécois comme l'ensemble des Canadiens accordent une grande importance aux nouvelles locales à la télévision qu'ils considèrent comme leur source principale de nouvelles et d'informations. Les études les plus récentes produites par le CRTC révèlent que 81 % des Canadiens affirment que les nouvelles locales à la télévision sont importantes pour eux.

Dans ces mêmes analyses du CRTC, de nombreux Canadiens se sont clairement exprimés sur l'importance des nouvelles locales et la grande majorité des participants ont noté qu'ils se fiaient d'abord et surtout aux nouvelles télévisées pour demeurer informées au sujet des questions d'intérêt public.

Le Centre d'études sur les médias qui vient récemment de publier un état des lieux sur l'écosystème médiatique québécois indique dans ses divers rapports de recherche que la télévision traditionnelle (excluant ses médias numériques) est la principale source d'information pour 47 % des Canadiens de langue française, comparativement à 19 % pour les journaux (incluant le numérique) et 5 % pour la radio. Malgré l'utilisation toujours grandissante des diverses applications numériques et de l'Internet, la télévision traditionnelle continue d'occuper une place de premier choix chez les Québécois et les Canadiens.

Nouvelles locales produites et diffusées par nos stations

Nos quatre stations de télévision locale dépensent près de 4 millions de dollars chaque année, uniquement pour le service de nouvelles locales. Les nouvelles locales représentent la dépense la plus importante de toutes nos stations de télévision.

Nos stations figurent parmi les plus performantes au Québec et au Canada en ce qui a trait à la production et à la diffusion de nouvelles locales.

En 2017-2018, les stations de Télé Inter-Rives ont diffusé plus de 21 heures par semaine de nouvelles locales soit une moyenne hebdomadaire de 5 heures et demie par station et un total annuel d'au-delà de 1150 heures de télédiffusion.

Nos bulletins de nouvelles locales figurent dans le top 10 des émissions les plus écoutées dans nos stations. Par exemple, le principal bulletin de CIMT-TV Rivière-du-Loup obtient une part de marché de plus de 50 % entre 18 h et 18 h 30, ce qui représente l'une des plus importantes cotes d'écoute au Québec et au Canada dans un marché, pour un bulletin de nouvelles locales.

Télé Inter-Rives emploie 18 journalistes sur le terrain, dont deux vidéo-journalistes, ainsi que 13 caméramans et techniciens-monteurs totalisant 31 personnes à temps plein, dont quelques producteurs indépendants, pour assurer la production quotidienne de ses nouvelles locales. Notre entreprise comprend un total de 83 employés à temps plein qui travaillent exclusivement dans le domaine de la télévision en région.

Nous possédons trois studios de production, dont deux sont situés à Rivière-du-Loup et un studio à Carleton-sur-Mer. En plus de nos salles de nouvelles principales à Rivière-du-Loup et à Carleton-sur-Mer, nous possédons des bureaux journalistiques dans les villes de Rimouski, La Malbaie et Gaspé.

Nos stations possèdent des sites Internet qui rendent disponible l'ensemble de nos contenus de nouvelles locales. Nous sommes également présents sur les médias sociaux. Nos divers sites numériques figurent parmi les plus consultés dans nos régions et représentent un volet complémentaire et significatif de nos services locaux et de notre présence dans le milieu. Nos sites sont mis à jour continuellement et quotidiennement par des journalistes crédibles et professionnels.

Pour les nombreux citoyens qui visitent nos services en ligne, ceux-ci sont assurés que le contenu est digne de confiance et qu'il émane d'une source fiable.

Le contexte de la télévision locale conventionnelle

Depuis plus de 60 ans, soit depuis l'arrivée de la télévision au Canada, les stations de télévision locale dans toutes les régions du pays, à l'exception des grands réseaux de télévision, n'ont eu qu'une seule source de revenus, soit la vente de la publicité. L'accès aux revenus de publicités locales pour les stations de télévision conventionnelles locales a toujours été conditionnel à l'offre de contenu local dans le marché desservi par le détenteur de licence de radiodiffusion.

Contrairement aux canaux spécialisés, les grandes entreprises de distribution en radiodiffusion (EDR) soient les câblodistributeurs et les distributeurs par satellite, captent nos signaux de télévision locale et ne nous versent aucune somme d'argent pour les distribuer pour les revendre à leurs abonnés.

Pendant ce temps, les canaux spécialisés ont bénéficié, en plus des revenus d'abonnement payés par les consommateurs, de revenus supplémentaires tirés de la publicité nationale. Et cela sans aucune obligation de produire de la programmation locale et des nouvelles locales dans les régions du Canada.

Voilà l'une des raisons pour laquelle, la télévision conventionnelle est dans une situation précaire. À cette raison, il faut ajouter l'arrivée de l'Internet avec ses principaux joueurs tels : Google et Facebook qui recueillent 70 % des recettes publicitaires numériques au Canada, recettes totales qui surpassent désormais les recettes totales de la télévision, qui dominait le tableau des recettes publicitaires, il y a quelques années encore.

Les plateformes étrangères comme Facebook, Instagram et Google s'accaparent de plus en plus de revenu local, et ce sans retourner de services publics dans les communautés.

Les ventes globales de la télévision au Canada ont connu une baisse de 23 % au cours des 5 dernières années.

Pour la première fois de leur histoire, les télévisions généralistes privées au Québec ont généré des pertes avant ajustements, intérêts et impôts de 12,2 millions au cours de l'année financière 2013-2014, comparativement à un bénéfice avant impôts et intérêts de 24,2 millions l'année précédente. La santé financière a depuis continué de se dégrader, malgré des réductions importantes des frais d'exploitation[1].

Nos stations de télévision locale suivent cette même tendance. Les recettes nationales et paiements des réseaux qui représentaient généralement de 60 à 70 % de nos revenus ont connu des baisses considérables depuis les 10 dernières années. Nos ventes locales qui composent le reste de nos revenus totaux sont en stagnation et même en décroissance dans certains cas.

Cette baisse de revenus locaux est due à la fragilité grandissante de nos commerces locaux qui subissent la concurrence des grandes chaînes, des achats par Internet qui augmentent chaque année, et le vieillissement de la population qui diminue la dynamique commerciale particulièrement dans les régions du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine où l'on retrouve la population la plus âgée du Québec.

Tous ces facteurs engendrent un impact négatif qui va continuer à progresser chez nos marchands locaux qui représentent 40 % de nos ventes publicitaires totales.

Enfin, nous tenons à souligner que la pénurie de main d'œuvre touche nos stations de télévision qui opèrent exclusivement en région, et ce, particulièrement au niveau du personnel travaillant en information. Depuis quelques années, nos jeunes journalistes malgré le peu d'expérience, sont recrutés plus rapidement par les médias nationaux, et l'embauche de nouvelles ressources dans ce domaine est de plus en plus difficile.

---

[1] Source : CRTC Relevés statistiques et financiers 2014-2018

Notre présence sur l'Internet

Les nouveaux médias sont aujourd'hui un complément essentiel à nos stations de télévision. Nous considérons les nouveaux médias comme une fenêtre supplémentaire pour diffuser nos nouvelles locales. Cependant, nos sites Internet ne génèrent que très peu de revenus, moins de 1 % de nos revenus totaux. Ce sont nos recettes publicitaires de la télévision qui soutiennent les coûts de nos sites Internet. Les publicitaires et les annonceurs locaux privilégient plutôt les moteurs de recherche et les réseaux socio-numériques.

En Amérique du Nord, les sites majoritairement consultés sont opérés par les grands télédiffuseurs comme CNN, ABC, NBC ou au Canada, Radio-Canada, TVA, CTV, etc. Cela est dû à leurs capacités de livrer de l'information produite par des professionnels.

C'est exactement la même chose dans nos régions, où les sites de nouvelles locales de nos stations sont également les plus consultés en raison de la fiabilité et de la qualité du contenu, produit avec rigueur par nos journalistes sur le terrain, et de la notoriété de nos stations, auxquelles les gens font confiance en cette période de fausses nouvelles (fake news) qui sont problématiques sur les réseaux sociaux et sur l'Internet.

C'est probablement pour améliorer la crédibilité de son application que Facebook projette de lancer Facebook News qui désire acheter des droits de diffusion de nouvelles auprès de grands groupes d'information américains. Le Congrès américain étudierait actuellement un projet de loi pour permettre aux médias de se regrouper afin d'exiger des redevances justes et équitables de la part des diverses plateformes utilisant leurs produits. Facebook News est à nos portes et nos gouvernements devront aider les médias canadiens à obtenir une juste compensation pour l'utilisation de leur contenu de nouvelles.

Dans tous les cas, que ce soit dans les grands centres ou en région, tout l'argent nécessaire pour alimenter et opérer les sites Internet, proviennent des revenus publicitaires de la télévision ou des canaux spécialisés de nouvelles. Il est utile de rappeler qu'opérer des sites Internet de nouvelles coûte extrêmement cher.

Revenu d'abonnement

Aux États-Unis, l'équivalent de notre CRTC, la FCC, a, pratiquement, obligé les câblodistributeurs et les distributeurs par satellite, à payer les stations de télévision locale pour obtenir le droit de distribuer leurs signaux tout comme ils le font avec les canaux spécialisés.

Au Canada, malheureusement, et malgré le désir du CRTC de mettre de l'avant une telle pratique, certains grands câblodistributeurs et entreprises par satellite se sont opposés à ce projet. Dans un jugement rendu, le 13 décembre 2012, par décision de 5 juges soutenant que le CRTC n'avait pas juridiction, et de 4 juges qui donnaient raison au CRTC, la Cour suprême du Canada a jugé que ce projet était inapplicable[2] en raison de certaines dispositions de la Loi sur le droit d'auteur au Canada.

À notre avis, il aurait été plus logique pour les stations de télévision conventionnelle d'obtenir des revenus d'abonnement pour leurs signaux ce qui aurait amélioré la situation financière de l'ensemble notre industrie.

Solution du CRTC

Face aux difficultés financières des stations de télévision conventionnelle, le CRTC, dans les circonstances, a pris la meilleure décision en annonçant le 15 juin 2016, la création du Fonds pour les nouvelles locales indépendantes (FNLI) en utilisant les ressources financières disponibles à l'intérieur du système de radiodiffusion. Le FNLI est versé en proportion des dépenses effectuées en nouvelles locales par les stations de télévision indépendantes et selon la quantité de nouvelles locales, produites et diffusées. Ce fond est toutefois sujet à une réévaluation en 2021.

---

[2] 2012 CSC 68, Renvoi relatif à la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-167 et l'ordonnance de radiodiffusion CRTC 2010-168

Bien qu'il ne couvre qu'une partie de nos dépenses en information locale, nous approuvons et appuyons ce fonds et remercions le Conseil de l'avoir instauré afin que les Canadiens, comme ils le désirent, puissent continuer à bénéficier de nouvelles locales de très haute qualité.

Cependant, nous craignons que cette somme soit insuffisante pour combler tous les besoins futurs, puisque l'environnement dans lequel nous opérons continue à se transformer sans améliorer les perspectives économiques de notre industrie.

Les enjeux clés de notre viabilité

- Nos stations doivent conserver leurs affiliations avec les réseaux TVA, V et Radio-Canada. 95 % des émissions des trois grilles horaires de nos stations proviennent des trois réseaux de télévision francophones du Québec. La perte d'une affiliation signifie la fermeture d'une station de télévision locale conventionnelle, car il est impossible d'opérer une station de télévision locale sans affiliation à un réseau.
- Nos stations doivent être distribuées sur toutes les plateformes disponibles en région avec substitution des émissions identiques afin que nos parts de marchés et notre masse critique soient préservées afin d'obtenir le maximum d'efficacité pour nos annonceurs. La substitution est un mécanisme de protection pour les stations de télévision locale visant à protéger leurs droits de diffusion d'émissions achetées des grands réseaux, dans leur zone de desserte.
- Le Fonds des nouvelles locales indépendantes (FNLI) devra être reconduit par le CRTC en 2022, soit à la fin du terme de 5 ans. Lorsque le CRTC a décidé de soutenir les stations de télévision indépendante dans les marchés de moins de 300 000 personnes, les bénéfices moyens avant immobilisations, intérêts et impôts de ces stations au Canada étaient de -16 %. La situation de ces stations est toujours précaire et continue à se dégrader.

- Nos stations devraient bénéficier de toutes initiatives mises de l'avant par le ou les gouvernements visant à soutenir les médias d'information locale.

Pistes de solution pour le Gouvernement du Québec

Dans un article publié dans le Devoir le 7 juin dernier[3]. Le premier ministre François Legault mentionnait que son gouvernement élaborait un plan d'aide pour la presse autant écrite qu'électronique. Il y mentionnait particulièrement :

« On veut que ce soit équitable. […] Ce qu'on offre, on doit l'offrir à tout le monde selon des critères qui s'appliquent à tout le monde » en insistant sur le rôle de l'État afin de favoriser la présence d'une diversité de médias.

Il ajoutait ceci :

« On ne peut pas laisser seulement le libre marché dans le domaine des médias. […] C'est important qu'il y ait une contribution financière du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec, pour que nous soyons capables d'assurer ce qui est nécessaire pour notre démocratie ».

Nous soutenons cette approche, car ce n'est pas seulement la presse écrite qui est touchée, mais l'ensemble des médias.

Comme les membres de la Commission s'y attendent, voici quelques suggestions que la Commission pourrait examiner.

- Un crédit d'impôt remboursable de 25 % sur la masse salariale des journalistes affectés à la couverture de l'information correspondant au modèle du Gouvernement fédéral pour la presse écrite. Étant donné les perspectives difficiles pour les

[3] Marco Bélair-Cirino, correspondant parlementaire, Le Devoir, 7 juin 2019. Les consultations sur la crise des médias tardent, juge Nathalie Roy https://www.ledevoir.com/politique/quebec/556176/les-consultations-sur-la-crise-des-medias-tardent-juge-nathalie-roy

médias électroniques desservant les régions, le Gouvernement du Québec devrait demander au Gouvernement fédéral de le rendre admissible à l'ensemble des médias locaux d'information à son crédit d'impôt ce qui porterait le crédit total d'impôt remboursable à 50 %.

- Un crédit d'impôt remboursable de 50 % des coûts d'exploitation du site Internet incluant les coûts conceptuels, de production et de mise en marché.
- Une prime d'embauche de 5 000 $ pour les jeunes journalistes de la relève acceptant de travailler en région pour un média d'information, pour un minimum de 2 ans. Un support financier destiné à la formation des jeunes journalistes, pourrait être versé aux médias locaux afin de les aider à absorber cette importante dépense d'opération.
- Un crédit d'impôt à l'investissement de 50 % pour l'achat d'équipement de production servant à produire de l'information locale, incluant les véhicules de tournage.

Conclusion

Télé Inter-Rives opère 4 stations de télévision locale qui contribuent à la diversité des contenus d'information locale dans les régions du Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Charlevoix et la Côte-Nord.

Télé Inter-Rives fait partie avec RNC Media de Gatineau et Rouyn-Noranda/Val-d'Or, des deux seuls propriétaires indépendants opérant des stations de télévision locale au Québec. Nos entreprises ne sont pas intégrées verticalement comme les grands groupes à propriété de médias multiples qui peuvent faire des économies d'échelle importantes.

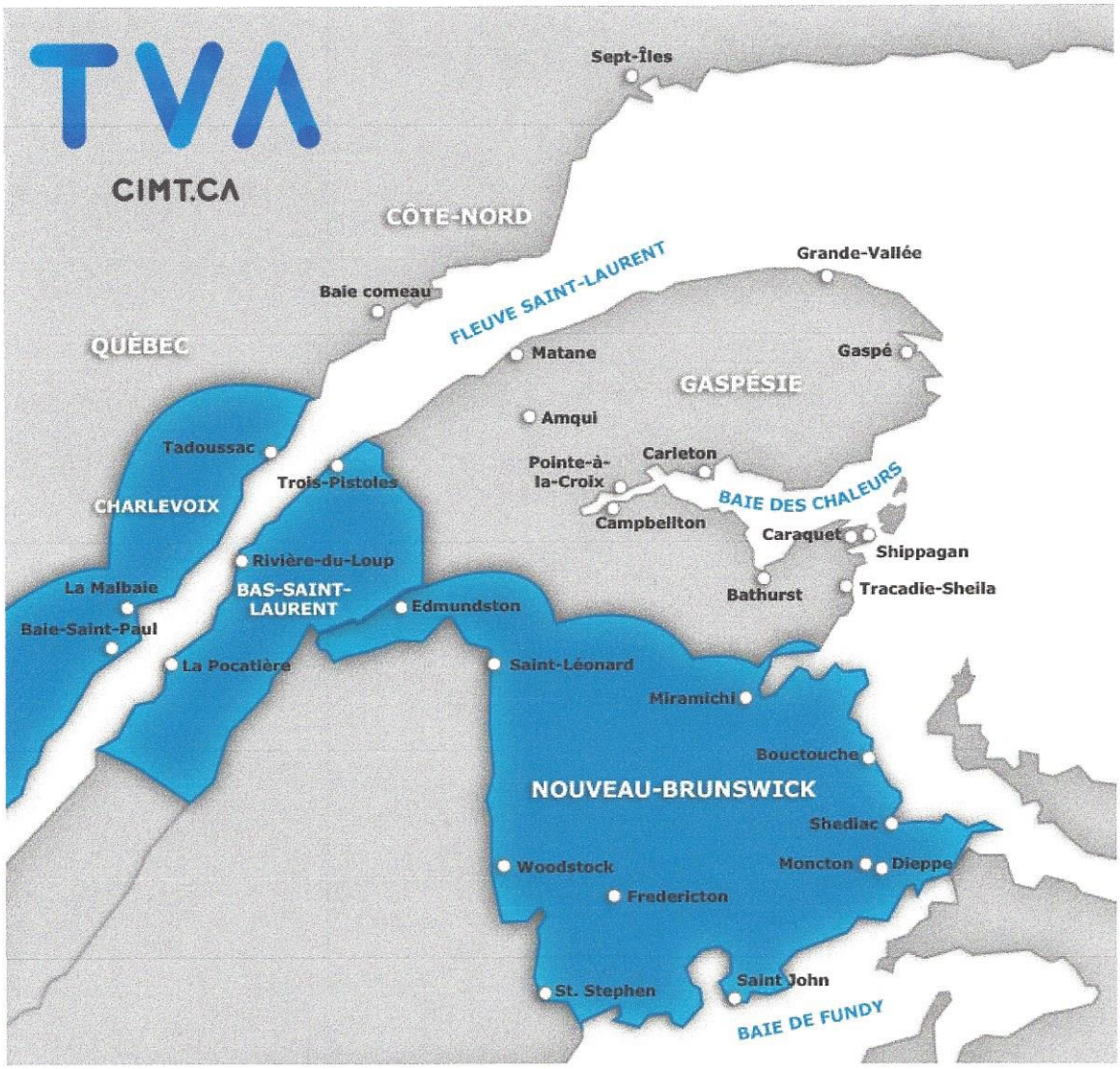
Nos stations de télévision locale sont des médias de première ligne dans l'Est-du-Québec, couvrant une grande étendue de territoire, employant des journalistes professionnels, qui offrent chaque jour des nouvelles reflétant les diverses collectivités. Elles permettent à la population de mieux connaître les différents enjeux qui les touchent, de se forger une opinion et de s'identifier à un milieu de vie géographique, socioculturelle, politique et économique.

Elles permettent à nos entreprises locales de promouvoir leurs produits et services par l'entremise de médias solidement implantés, qui rejoignent l'auditoire local, stimulant ainsi l'économie locale.

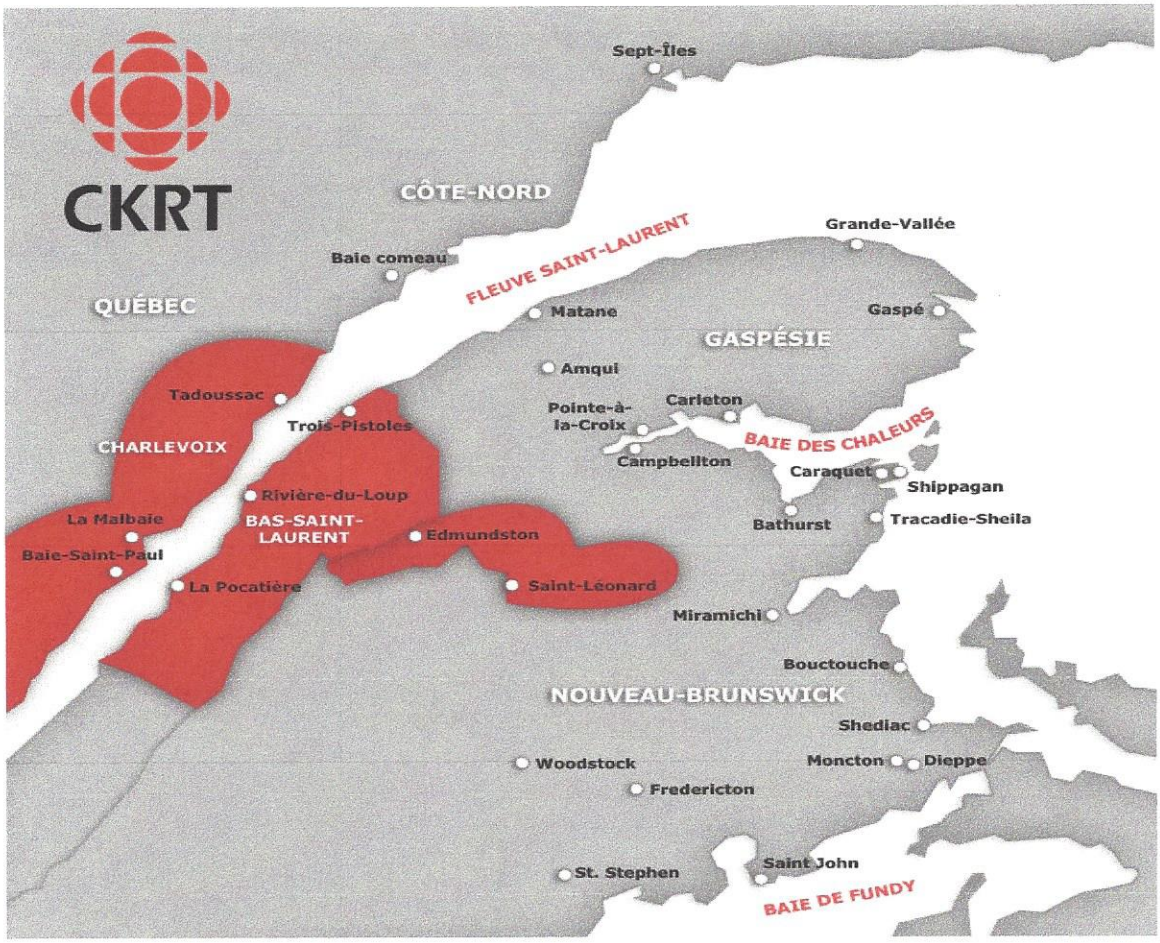
La perte d'une telle infrastructure, qui a pris 60 ans à bâtir, serait irremplaçable pour nos régions et représenterait une dévitalisation définitive de nos communautés.

Nous remercions la Commission de l'intérêt qu'elle accordera à notre intervention et nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

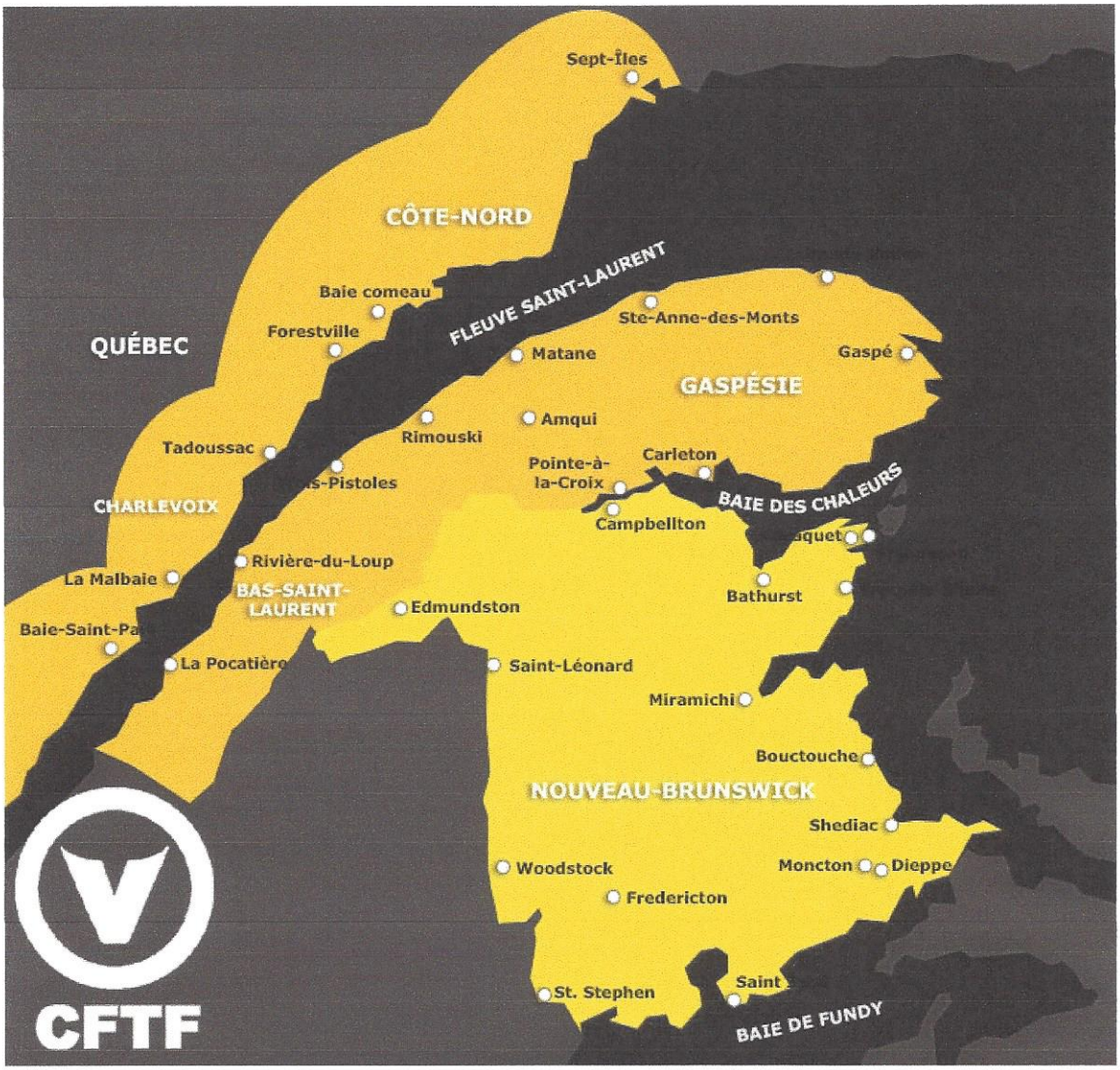
Annexe 1


TVA
CIMT.CA
Sept-Îles
CÔTE-NORD
Grande-Vallée
Baie comeau
FLEUVE SAINT-LAURENT
QUÉBEC
Matane
Gaspé
GASPÉSIE
Amqui
Tadoussac
Trois-Pistoles
Pointe-à-la-Croix
Carleton
CHARLEVOIX
BAIE DES CHALEURS
Campbellton
Caraquet
Shippagan
Rivière-du-Loup
La Malbaie
BAS-SAINT-LAURENT
Edmundston
Bathurst
Tracadie-Sheila
Baie-Saint-Paul
La Pocatière
Saint-Léonard
Miramichi
Bouctouche
NOUVEAU-BRUNSWICK
Shediac
Woodstock
Moncton
Dieppe
Fredericton
St. Stephen
Saint John
BAIE DE FUNDY

Annexe 2


CKRT
Sept-Îles
CÔTE-NORD
Grande-Vallée
Baie comeau
FLEUVE SAINT-LAURENT
QUÉBEC
Matane
Gaspé
GASPÉSIE
Amqui
Tadoussac
Trois-Pistoles
Pointe-à-la-Croix
Carleton
CHARLEVOIX
BAIE DES CHALEURS
Campbellton
Caraquet
Shippagan
Rivière-du-Loup
La Malbaie
BAS-SAINT-LAURENT
Edmundston
Bathurst
Tracadie-Sheila
Baie-Saint-Paul
La Pocatière
Saint-Léonard
Miramichi
Bouctouche
NOUVEAU-BRUNSWICK
Shediac
Woodstock
Moncton
Dieppe
Fredericton
St. Stephen
Saint John
BAIE DE FUNDY

Annexe 3


Sept-Îles
CÔTE-NORD
FLEUVE SAINT-LAURENT
Baie comeau
Forestville
QUÉBEC
Ste-Anne-des-Monts
Matane
Gaspé
GASPÉSIE
Amqui
Rimouski
Tadoussac
Pointe-à-la-Croix
Carleton
BAIE DES CHALEURS
CHARLEVOIX
Campbellton
Rivière-du-Loup
La Malbaie
BAS-SAINT-LAURENT
Edmundston
Bathurst
Saint-Léonard
Miramichi
Bouctouche
NOUVEAU-BRUNSWICK
Shediac
Woodstock
Moncton
Dieppe
Fredericton
St. Stephen
BAIE DE FUNDY
CFTF

Annexe 4



fin du document